

# AVENANT CONTRAT DE RIVIÈRE

## « BUËCH VIVANT – BUËCH À VIVRE »

NOVEMBRE 2015 – NOVEMBRE 2017

# Programme synthétique

Juin 2015 – version finale

Structure Animatrice : **SMIGIBA**

Maison de l'intercommunalité

05 140 Aspres sur Buëch

09 66 44 21 26

[www.smigiba.fr](http://www.smigiba.fr)

[smigiba05@orange.fr](mailto:smigiba05@orange.fr)



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



**Hautes Alpes**  
Conseil Général



Rhône-Alpes

**SMIGIBA**

l'Europe  
**s'engage**  
en France

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Volet A1: Assainissement.....</b>	<b>6</b>
<b>1.1. Actions du contrat de rivière inscrites au Volet A1.....</b>	<b>6</b>
1.1.1. Action A1.6 : Travaux pour l'épuration des eaux usées d'Aspres.....	6
<b>1.2. Actions complémentaires à ajouter au Volet A1.....</b>	<b>6</b>
1.2.1. Action A1.8 : Travaux pour l'épuration des eaux usées de Savournon.....	6
<b>1.3. Estimatif financier.....</b>	<b>6</b>
<b>2. Volet A2 : Suivi de la qualité des eaux.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1. Actions du contrat de rivière inscrites au Volet A2.....</b>	<b>7</b>
2.1.1. Action A2.1: Observatoire de la qualité des eaux du Buëch et de ses affluents.....	7
<b>2.2. Estimatif financier.....</b>	<b>7</b>
<b>Bilan financier Volet A.....</b>	<b>7</b>
<b>3. Volet B1: Restauration des cours d'eau et gestion écologique.....</b>	<b>8</b>
<b>3.1. Actions du contrat de rivière inscrites au Volet B1.....</b>	<b>8</b>
3.1.1. Action B1.1 : Programme pluriannuel de restauration de la végétation du lit et des berges du Buëch.....	8
3.1.2. Action B1.4 : Étude approfondie et suivi de la qualité des adoux.....	8
3.1.3. Action B1.6 : Travaux de restauration piscicole des adoux.....	8
3.1.4. Action B1.8 : Actions de lutte contre la propagation des espèces envahissantes.....	8
3.1.5. Action B1.9 : Animation pour l'émergence d'actions en faveur de la préservation et de la restauration de zones humides.....	9
3.1.6. Action B1.11 : Restauration du marais des iscles.....	9
<b>3.2. Actions complémentaires à ajouter au Volet B1.....</b>	<b>9</b>
3.2.1. Diagnostic de franchissabilité des seuils et étude de restauration de la continuité (Action B1.12).....	9
3.2.2. Réseau de suivi écologique (préfiguration d'un observatoire) (Action B1.13).....	10
<b>3.3. Estimatif financier.....</b>	<b>11</b>

## 4. Volet B2: Prévention contre les inondations.....12

### 4.1. Actions du contrat de rivière inscrites au Volet B2.....12

- 4.1.1. Action B2.1/B2.4 : Plan de gestion des alluvions.....12
- 4.1.2. Action B2.2 : Diagnostic de digues de classe C.....12
- 4.1.3. Action B2.5 : Opération de curage du lit du Buëch et suite de l'évolution du lit.....12
- 4.1.4. Action B2.6 : Traitement des iscles faisant obstacle aux écoulements.....13
- 4.1.5. Action B2.7 : Entretien du piège à gravier du Buëch à la confluence avec la Durance .....13
- 4.1.6. Action B2.9 : Etude de scénario d'aménagement de l'endiguement du Buëch à La Faurie  
..... 13
- 4.1.7. Action B2.10 : Etude de scénario d'aménagement de l'endiguement du Buëch dans la  
traversée de Veynes..... 13
- 4.1.8. Action B2.11 : Travaux de protection et d'aménagements paysager de la Glaisette dans la  
traversée de Veynes..... 14
- 4.1.9. Action B2.13 : Travaux d'élargissement du lit et confortement de la digue de la Blaisance  
..... 14
- 4.1.10. Action B2.19 : Etude de scénario d'aménagement de l'endiguement du Buëch dans la  
traversée de Laragne..... 14
- 4.1.11. Action B2.28 : Travaux de protection de la canalisation d'éthylène Transalpes.....14

### 4.2. Actions complémentaires à ajouter au Volet B2.....14

- 4.2.1. Réflexion globale sur la compétence GEMAPI + réflexion vers un PAPI du Buëch (Action  
B2.29)..... 14
- 4.2.2. Suivi de l'impact morphologique lié au piège à gravier de Sisteron (Action B2.30).....15
- 4.2.3. Plan de gestion des alluvions Méouge (Actions B2.31).....16

### 4.3. Estimatif financier.....17

## 5. Volet B3 : Gestion de la ressource en eau.....19

### 5.1. Actions du contrat de rivière inscrites au Volet B3.....19

- 5.1.1. Action B3.2 : Réseau de suivi du débit du Buëch et de ses affluents.....19
- 5.1.2. Action B3.4 : Poste d'animateur irrigation.....19
- 5.1.3. Action B3.5 : Travaux de sécurisation des usages de la ressource.....20

### 5.2. Actions complémentaires à ajouter au Volet B3.....20

- 5.2.1. Élaboration, animation du plan de gestion de la ressource en eau (Action B3.6).....20
- 5.2.2. Réflexion sur la création d'un poste animation du plan de gestion de la ressource en eau  
(Action B3.7)..... 20
- 5.2.3. Étude diagnostic hydrogéologique (Action B3.8).....20

### 5.3. Estimatif financier.....21

## Bilan financier Volet B.....21

<b>6. Volet C1 : Coordination et animation du contrat.....</b>	<b>22</b>
<b>6.1. Actions du contrat de rivière inscrites au Volet C1.....</b>	<b>22</b>
6.1.1. Action C1.1 : Poste de direction pour assurer la coordination du contrat de rivière.....	22
6.1.2. Action C1.2 : Poste gestion physique du Buëch et affluents.....	22
<b>6.2. Actions du contrat de rivière inscrites au bilan mi-parcours du contrat de rivière.....</b>	<b>22</b>
6.2.1. Technicien de rivière (Action C1.3).....	22
<b>6.3. Estimatif financier.....</b>	<b>22</b>
<b>7. Volet C2 : Communication et valorisation.....</b>	<b>23</b>
<b>7.1. Actions du contrat de rivière inscrites au Volet C2.....</b>	<b>23</b>
7.1.1. Action C2.2: Création d'outils d'informations du public.....	23
7.1.2. Action C2.5: Programmes scolaires de sensibilisation au Patrimoine rivière du bassin versant.....	23
<b>7.2. Actions complémentaires à ajouter au Volet C2.....</b>	<b>23</b>
7.2.1. Action groupée de communication (Action C2.8).....	23
<b>7.3. Estimatif financier.....</b>	<b>24</b>
<b>8. Volet C3 : Suivi et évaluation.....</b>	<b>25</b>
<b>8.1. Actions du contrat de rivière inscrites au Volet C3.....</b>	<b>25</b>
8.1.1. Action C3.1 : Bilan final du contrat de rivière, évaluation avec perspective post-contrat	25
<b>8.2. Estimatif financier.....</b>	<b>25</b>
<b>Bilan financier Volet C.....</b>	<b>25</b>
<b>9. Bilan financier global Avenant.....</b>	<b>26</b>
<b>10. Rétroplanning.....</b>	<b>26</b>

## PRÉAMBULE

---

Dans le cadre de l'avenant de 2 ans (2016-2017) au contrat de rivière "Buëch vivant, Buëch à vivre" porté par le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA), les actions sont présentées par volet sur la base du programme d'actions du contrat de rivière 2008-2015.

L'avenant est constitué de la combinaison des:

- actions inscrites au contrat de rivière non mises en œuvre entre 2008 et 2014;
- actions inscrites au contrat de rivière 2008-2015 à poursuivre;
- actions non inscrites au contrat de rivière et justifiées.

L'avenant a été validé par délibération du conseil syndical du SMIGIBA du 21 mai 2015.

# 1. VOLET A1: ASSAINISSEMENT

## 1.1. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU VOLET A1

### 1.1.1. ACTION A1.6 : TRAVAUX POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES D'ASPRES

Les travaux pour la réalisation de la station à filtre planté de roseaux avec deux étages de filtration pour une capacité de 1500 EH devraient se dérouler en 2015/2016 sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Aspres. Le montant est donc réinscrit dans le cadre de l'avenant.

## 1.2. ACTIONS COMPLÉMENTAIRES À AJOUTER AU VOLET A1

### 1.2.1. ACTION A1.8 : TRAVAUX POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE SAVOURNON

La commune de Savournon va s'engager dans la construction de plusieurs stations d'épuration, dont une pour le Village et pour assurer l'épuration de plusieurs hameaux (Villelongue, Les Arnauds, Les Girards), certains d'entre eux sont classés en assainissement non collectif et doivent être reclassés en assainissement collectif pour que les travaux puissent s'envisager.

## 1.3. ESTIMATIF FINANCIER

Le montant estimé pour le volet A1 est précisé par action dans le tableau ci-dessous et avoisine un montant total de 2,18 M€. Les montants affichés restent sous réserve de validation par les maitres d'ouvrage.

RECAPITULATIF VOLET A1				
N° FICHE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE	Commentaire / Détail	TOTAL
A1.6	Travaux d'amélioration de l'épuration des eaux usées	ASPRES SUR BUËCH	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	1 085 338 €
A1.8	Construction station d'épuration des eaux usées	SAVOURNON	Le Village – Hameau Villelongue	842 624 €
			Hameaux les Arnauds – Hameau les Girards	250 000 €

VOLET A1	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	1 085 338 €
Avenant	1 092 624 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 177 962 €</b>

## 2. VOLET A2 : SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

### 2.1. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU VOLET A2

#### 2.1.1. ACTION A2.1: OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DES EAUX DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS

L'action A2.1, sous maîtrise d'ouvrage du Département 05 va se poursuivre durant la durée de l'avenant avec un suivi annuel.

En 2016, le suivi s'opérera sur 6 stations DCE compatible du réseau de suivi départemental et consiste en des mesures physico-chimiques, bactériologiques et des indices IBGN et IBD.

En 2017, en complément des stations suivies en 2016, un suivi sera réalisé sur 8 autres stations suivant le même protocole mais avec plusieurs passages sur l'année.

### 2.2. ESTIMATIF FINANCIER

RECAPITULATIF VOLET A2				
N° FICHE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE	Commentaire / Détail	TOTAL
A2.1	Observatoire de la qualité des eaux	Dépt 05	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	<b>21 698 €</b>

VOLET A2	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	<b>21 698 €</b>
TOTAL	<b>21 698 €</b>

## BILAN FINANCIER VOLET A

Le bilan financier pour le volet A dans le cadre de l'avenant est estimé à environ 2,2 M€ et réparti tel que présenté dans le tableau suivant.

TOTAL VOLET A	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	<b>1 107 036 €</b>
Avenant	<b>1 092 624 €</b>
TOTAL	<b>2 199 660 €</b>

## **3. VOLET B1: RESTAURATION DES COURS D'EAU ET GESTION ÉCOLOGIQUE**

### **3.1. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU VOLET B1**

#### **3.1.1. ACTION B1.1 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION DE LA VÉGÉTATION DU LIT ET DES BERGES DU BUËCH**

Les travaux d'entretien de la végétation doivent se poursuivre sur la vallée du Buëch et également sur la Méouge et ses affluents qui ne sont plus entretenus depuis la fin du contrat de rivière de la Méouge (2010). Un diagnostic de la végétation sera réalisé au cours de l'avenant en perspective d'un nouveau plan pluriannuel d'entretien de la ripisylve.

#### **3.1.2. ACTION B1.4 : ÉTUDE APPROFONDIE ET SUIVI DE LA QUALITÉ DES ADOUX**

L'action B1.4 du contrat de rivière a permis d'établir le protocole de suivi des adoux. Le protocole de suivi proposé permet de compléter les diagnostics réalisés en 2008, 2013 et 2014.

Le temps nécessaire à la mise en œuvre du protocole est estimé à 16 jours par an. Un suivi sur 7 années est proposé afin de couvrir les 10 adoux principaux. Le protocole de suivi s'articule autour :

- suivi hydrologique (mesure de débit) et suivi physico-chimique pour améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des adoux et leur influence sur le débit du Buëch, notamment à l'étiage ;
- Suivi température pour évaluer le régime thermique des adoux et leur influence sur le Buëch ;
- Suivi poissons pour suivre l'évolution des populations ;
- Suivi du nombre de frayères pour suivre l'évolution des populations de truite fario ;
- Suivi de l'évolution des populations d'écrevisses à pied blancs ;
- Suivi visuel des points difficilement franchissables afin de s'assurer de la montaison des truites ;
- Suivi de profils en travers afin de suivre des érosions de berges ;
- Assurer la veille des adoux pour suivre l'évolution générale des adoux et identifier les anomalies.

#### **3.1.3. ACTION B1.6 : TRAVAUX DE RESTAURATION PISCICOLE DES ADOUX**

Les travaux de restauration des adoux, s'ils sont nécessaires en fonction des diagnostics de terrain doivent pouvoir être réalisés durant la période couverte par l'avenant.

#### **3.1.4. ACTION B1.8 : ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES**

Un inventaire annuel des zones décaissées au cours du chantier d'élimination mené en 2013 doit être conduit pour vérifier l'absence de repousses de renouée. En complément, un suivi minutieux de la ripisylve et du lit du Buëch doit être réalisé pour éviter toute nouvelle présence de massifs de renouée dans la vallée. Des travaux manuels ou si nécessaire intervention mécanique pourront être proposés afin d'éliminer les éventuelles repousses.



D'autres espèces invasives ont été identifiées sur le bassin versant du Buëch (Buddléia, ailante,...). Aucun recensement n'a été effectué pour le moment. Un inventaire et la réalisation d'une cartographie pourront permettre d'établir un état zéro et d'assurer un suivi de l'évolution de l'implantation de ces espèces.

### **3.1.5. ACTION B1.9 : ANIMATION POUR L'ÉMERGENCE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION ET DE LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES**

Cette action compile les actions B1.5, B1.9 et B1.10 décrites dans le contrat de rivière de 2008-2014. L'actualisation fait suite à l'inventaire du CEN PACA en 2012. L'animation territoriale et l'élaboration de plans de gestion sur certaines zones humides prioritaires doivent être mises en œuvre avec le CEN PACA sur les secteurs suivants :

- Prairies de la Grande Ile (La Roche des Arnauds, Montmaur),
- Zones humides de La Freissinouse et Manteyer,
- Zones humides de Corréo et du Chatelar (La Roche des Arnauds)

Pour les autres zones humides identifiées, le CEN PACA assure également une mission d'accompagnement des communes dans l'élaboration ou révision de leur PLU afin de prendre en compte les zones humides (zonage Nzh).

Une veille foncière a été adoptée par la Fédération Départementale de la Pêche et le CEN PACA dans le cadre de la convention Agence de l'eau/SAFER (2014-17) pour l'acquisition des zones humides et des milieux aquatiques.

### **3.1.6. ACTION B1.11 : RESTAURATION DU MARAIS DES ISCLES**

Dans le cadre d'un plan de gestion du Marais des Iscles, une étude hydrologique, un diagnostic écologique et la définition des enjeux sont en cours. D'un montant total de 30 000 € HT, cette opération est financée à 80% (Agence de l'eau 50%, Conseil Régional PACA 30%). La commune de Veynes est maître d'ouvrage, et a lancé l'étude au cours du premier trimestre 2015.

## **3.2. ACTIONS COMPLÉMENTAIRES À AJOUTER AU VOLET B1**

### **3.2.1. DIAGNOSTIC DE FRANCHISSABILITÉ DES SEUILS ET ÉTUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ (ACTION B1.12)**

#### **Une étude globale**

Un certain nombre de seuils sont présents dans la vallée du Buëch et notamment sur les affluents. Ils ont été pour la plupart inventoriés dans le ROH (Recensement des ouvrages hydrauliques) mais leurs usages, les droits d'eau associés et les propriétaires ne sont pas toujours connus.

Les affluents du Buëch présentent un enjeu piscicole important avec la présence d'espèces patrimoniales (Écrevisses à pattes blanches, Chabot, Barbeau méridional, Truite fario, Blageon...) dont le répartition peut être limitée par les seuils infranchissables. Le SMIGIBA souhaite engager un travail de hiérarchisation des seuils prioritaires, de définition des propriétaires et des droits d'eau afin de pouvoir proposer un programme d'interventions. Ce travail sera réalisé en partenariat avec les structures locales compétentes

(Fédération de Pêche, ONEMA, AAPPMA, les élus et les riverains concernés.

### **3.2.2. RÉSEAU DE SUIVI ÉCOLOGIQUE (PRÉFIGURATION D'UN OBSERVATOIRE) (ACTION B1.13)**

#### **Suivi des écrevisses à pieds blancs**

Depuis plusieurs années, des prospections nocturnes sont réalisées en partenariat avec l'ONEMA afin d'identifier l'aire de répartition des écrevisses à pieds blancs dans la vallée du Buëch. Ce suivi a déjà permis d'affirmer que des individus sont présents de manière permanente sur les 2 branches du Buëch amont. Ce suivi doit se poursuivre car il reste de grands linéaires non prospectés. Jusqu'à présent, seules des fiches de prospections sont remplies. Il est proposé d'étendre ces prospections et d'établir un suivi plus rigoureux par la production de cartes de répartition.

#### **Suivi Apron du Rhône**

Cette action de suivi de l'apron du Rhône avait été ajoutée au contrat de rivière à l'issue du bilan mi-parcours de 2012.

Dans le cadre du Plan National d'Action Apron du Rhône et de l'Observatoire Durance, EDF a souhaité renforcer le réseau de sondes thermiques autour de l'aménagement de Sisteron – St-Lazare afin d'acquérir des données pour mieux comprendre les variations de températures autour de la confluence entre le Buëch et la Durance, au niveau du piège à gravier et vis-à-vis de l'influence des restitutions de l'usine de Sisteron.

Le réseau thermique mis en place permet au CEN RA de collecter un grand nombre de données sur les cours d'eau des bassins Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur et représente un réseau clé du PNA Apron.

Dans ce contexte, EDF a souhaité transférer la gestion des trois capteurs de température au SMIGIBA afin que ce suivi puisse être pérennisé. La gestion des sondes EDF par le SMIGIBA est engagée jusqu'à la fin de la convention entre le SMIGIBA et EDF soit fin 2015.

Le suivi thermique repose sur les sondes EDF et les sondes gérées actuellement par le CEN RA. Le SMIGIBA est également chargé de relever les données des sondes du CEN.

Le SMIGIBA a également signé en 2013 une convention avec l'Université d'Aix-Marseille et le CNRS concernant l'étude du régime alimentaire de l'Apron du Rhône sur le bassin de la Durance.

Le temps de travail estimé pour assurer ces suivis température est d'environ 5 jours/an sans le traitement des données.

#### **Suivi d'autres espèces**

Le SMIGIBA a engagé un suivi annuel du nombre de frayères dans les adoux depuis plusieurs années. Cette information montre le bénéfice des travaux de restauration des adoux et ce travail doit être poursuivi.

Par ailleurs, la présence de Castor dans le Buëch est également à prendre en considération dans le réseau de suivi écologique.

### 3.3. ESTIMATIF FINANCIER

RECAPITULATIF VOLET B1				
N° FICHE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE		TOTAL
B1.1	Programme pluriannuel de restauration de la ripisylve	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	200 000 €
	Diagnostic et plan pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve	SMIGIBA	Action en perspective du second contrat de rivière	5 000 €
B1.4	Étude approfondie des adoux et suivi de la qualité	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	15 000 €
B1.6	Travaux de restauration piscicole des adoux	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	10 000 €
B1.8	Actions de lutte contre les espèces végétales envahissantes	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	8 000 €
B1.9	Animation pour l'émergence d'actions en faveur de la préservation et de la restauration de zones humides	CEN PACA / SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	0 €
B1.11	Restauration écologique du marais des Iscles	VEYNES	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	30 000 €
B1.12	Diagnostic de franchissabilité des seuils et étude de restauration de la continuité	SMIGIBA	Avenant	25 000 €
B1.13	Préfiguration d'un réseau de suivi /observatoire écologique	SMIGIBA	Avenant	0 €

VOLET B1	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	268 000 €
Avenant	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>293 000 €</b>

## 4. VOLET B2: PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS

### 4.1. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU VOLET B2

#### 4.1.1. ACTION B2.1/B2.4 : PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

##### **Animation et concertation autour des actions du plan de gestion des alluvions**

Un travail important de concertation autour des quinze actions inscrites au plan de gestion des alluvions devra être conduit pour identifier les maîtres d'ouvrage potentiels, élaborer le plan de financement, hiérarchiser les actions et proposer un rétroplanning.

##### **Espace de mobilité**

Dans la continuité de la concertation engagée autour de l'espace de mobilité, un guide devra être produit à destination des riverains pour expliquer et justifier le maintien voire le gain de l'espace de mobilité. Une négociation sera ensuite engagée en partenariat avec les acteurs locaux et partenaires financiers pour une gestion foncière des parcelles situées dans l'espace de mobilité.

#### 4.1.2. ACTION B2.2 : DIAGNOSTIC DE DIGUES DE CLASSE C

Les communes d'Aspres et Manteyer doivent encore produire leurs diagnostics de digues de classe C.

L'avenant permettra d'engager une réflexion sur le long terme sur la thématique de la gestion des digues, outre la compétence GEMAPI. Un accompagnement du SMIGIBA portera sur le classement/déclassement des ouvrages avec l'arrivée prochaine du nouveau décret digue.

Une stratégie à l'échelle du bassin versant du Buech pour optimiser les financements pour mettre en conformité les ouvrages et les restaurer doit être construite au cours de l'avenant.

#### 4.1.3. ACTION B2.5 : OPÉRATION DE CURAGE DU LIT DU BUËCH ET SUITE DE L'ÉVOLUTION DU LIT

Des opérations de curage étaient prévues initialement dans le contrat de rivière à Aspremont en amont du pont de la RD1075 ainsi qu'à Serres, dans la queue de retenue du barrage. Dans le cadre du plan de gestion des alluvions, les projets ont été revus à l'intérieur de fiches actions propres à ces sites.

##### **Aspremont (action B2.5a)**

L'étude plan de gestion des alluvions a défini plusieurs scénarii d'intervention sur la commune d'Aspremont pour réduire le risque de vulnérabilité des habitations de la commune. Des interventions au niveau du pont, les aménagements latéraux ainsi que le reprofilage du lit du Buëch sont envisagés afin d'augmenter la section hydraulique au niveau du pont et de favoriser le transit des matériaux. Une étude approfondie concernant l'opération de restauration physique à Aspremont permettra de définir les modalités de curage en amont du pont d'Aspremont et de recharge en aval de la confluence avec le Chauranne.

##### **Serres, barrage Saint Sauveur (action B2.5b)**

La présence du barrage EDF (Saint Sauveur) à Serres impacte fortement le transit sédimentaire du Buëch en bloquant les matériaux à l'amont de l'ouvrage. Cet aménagement génère une augmentation du risque d'inondabilité de la commune de Serres par la rehausse des fonds ainsi qu'une incision à l'aval déstabilisant

les ouvrages et notamment les digues à Montrond.

Une opération de curage-réinjection de matériaux est préconisée à hauteur de 40 à 50 000 m<sup>3</sup> afin de redescendre les fonds à l'amont du barrage et rétablir une côte d'eau en crue équivalente aux côtes retenues dans le PPRI de 2003. Par ailleurs ces matériaux seront réinjectés à l'aval pour combler le déficit généré depuis la présence du barrage. Cette opération n'a pas vocation à rétablir le déséquilibre engendré mais permettra d'une part de réduire le risque d'inondation sur l'aval de Serres et d'assurer une recharge à l'aval dans un secteur déficitaire.

Au cours de l'avenant du contrat de rivière, EDF en partenariat avec le SMIGIBA poursuivra l'étude hydro sédimentaire nécessaire pour programmer une opération de plus grande ampleur. Le suivi de l'opération de recharge de matériaux à l'aval est prescrit dans le plan de gestion des alluvions

#### **4.1.4. ACTION B2.6 : TRAITEMENT DES ISCLES FAISANT OBSTACLE AUX ÉCOULEMENTS**

Cette action telle que décrite dans le contrat de rivière a été complétée dans le cadre du plan de gestion des alluvions. La Déclaration d'Intérêt Général de 2014 permet l'entretien de la végétation des iscles ainsi que les travaux d'essartement et de scarification.

Les travaux se réaliseront conformément aux indications du plan de gestion des alluvions.

Au préalable, une réflexion sur la maîtrise d'ouvrage des actions de traitement des iscles devra être initiée afin d'identifier les porteurs de projet en fonction des enjeux.

Deux types d'actions d'entretien des iscles sont mises en avant :

- B2.6a : action en faveur de la restauration du fonctionnement en tresse
- B2.6b : traitement des iscles faisant obstacles aux écoulements

#### **4.1.5. ACTION B2.7 : ENTRETIEN DU PIÈGE À GRAVIER DU BUËCH À LA CONFLUENCE AVEC LA DURANCE**

Le SMIGIBA poursuivra sa participation active aux comités de suivi environnementaux et aux suivis de chantier d'entretien du piège à gravier.

#### **4.1.6. ACTION B2.9 : ÉTUDE DE SCENARIO D'AMÉNAGEMENT DE L'ENDIGUEMENT DU BUËCH À LA FAURIE**

Dans le cadre du diagnostic de digues de la commune de la Faurie, un certain nombre de travaux ont été mis en avant et priorisés par ouvrage. Le SMIGIBA accompagnera la commune pour trouver des aides financières de la part de l'Etat pour arriver à avoir un plan de financement réaliste au regard de sa capacité financière. Une étude réglementaire et une étude phase projet des travaux seront nécessaire.

#### **4.1.7. ACTION B2.10 : ÉTUDE DE SCENARIO D'AMÉNAGEMENT DE L'ENDIGUEMENT DU BUËCH DANS LA TRAVERSÉE DE VEYNES**

Dans le cadre du diagnostic de digues sur la commune de Veynes, les travaux de confortement ont été priorisés par ouvrage. Le SMIGIBA accompagnera la commune pour trouver des aides financières de la part de l'État pour arriver à avoir un plan de financement réaliste au regard de sa capacité financière.

Une réflexion entre la commune de Veynes et le Département des Hautes Alpes doit être mise en place pour permettre une étude à l'échelle de l'ensemble des digues du Buëch. Une étude réglementaire et une

étude phase projet des travaux seront nécessaire.

#### **4.1.8. ACTION B2.11 : TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGER DE LA GLAISSETTE DANS LA TRAVERSÉE DE VEYNES**

La commune souhaite s'engager dans cette action qui peut être couplée à des travaux de restauration de la continuité écologique (plusieurs seuils infranchissables et intérêt piscicole marqué).

#### **4.1.9. ACTION B2.13 : TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU LIT ET CONFORTEMENT DE LA DIGUE DE LA BLAISANCE**

Le SMIGIBA poursuivra son soutien technique à la commune de Lagrand jusqu'à la complétude du dossier d'enquête public, d'étude d'impact et dossier loi sur l'eau. Le SMIGIBA pourra accompagner la commune dans ses demandes de subventions et assurer le suivi technique en tant qu'assistant technique à maitre d'ouvrage en phase travaux.

#### **4.1.10. ACTION B2.19 : ÉTUDE DE SCENARIO D'AMÉNAGEMENT DE L'ENDIGUEMENT DU BUËCH DANS LA TRAVERSÉE DE LARAGNE**

Dans le cadre du diagnostic de digues de Laragne, les travaux de confortement ont été priorisés par ouvrage. Le SMIGIBA accompagnera la commune pour trouver des aides financières de la part de l'État pour arriver à avoir un plan de financement réaliste au regard de sa capacité financière.

Une étude réglementaire et une étude phase projet des travaux seront nécessaire.

#### **4.1.11. ACTION B2.28 : TRAVAUX DE PROTECTION DE LA CANALISATION D'ÉTHYLÈNE TRANSALPES**

Le SMIGIBA doit poursuivre son implication dans le suivi du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau que déposera TOTAL et dans le suivi des travaux qui se réaliseront.

## **4.2. ACTIONS COMPLÉMENTAIRES À AJOUTER AU VOLET B2**

### **4.2.1. RÉFLEXION GLOBALE SUR LA COMPÉTENCE GEMAPI + RÉFLEXION VERS UN PAPI DU BUËCH (ACTION B2.29)**

#### **Contexte GEMAPI...**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), loi n°2014-58 du 27 janvier 2014. Elle attribue initialement au 1er janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération (EPCI) sur la GEMAPI. Cette échéance est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

## Décret digues

Par ailleurs, le projet de décret "digues" vise à déclasser les digues de classe D et à revoir les caractéristiques des digues de classe C. Le classement d'un certain nombre de digue de classes C, conformes à la réglementation de 2009, sera remis en question dès lors que le prochain décret digue sortira.

## Vers un PAPI ?

L'État s'étant désengagé des plans de financement des travaux initialement inscrits au contrat de rivière, le SMIGIBA doit s'investir aux côtés des différents maîtres d'ouvrage pour élaborer une stratégie globale de recherche de financement État. Il existe différentes pistes, nécessitant des labellisations préalables, comme les Plans de Submersion Rapide (PSR) pour les communes disposant d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé ou prescrit. Le labellisation PAPI permettrait de couvrir les communes de l'ensemble du bassin versant, sous réserve que la vallée du Buëch soit éligible. La période de l'avenant permettra de construire la démarche la plus appropriée au contexte local.

## Synthèse

Ainsi, le SMIGIBA va engager une réflexion à l'échelle du bassin versant avec les communes et les communautés de communes pour une démarche globale sur la problématique de la protection contre les inondations. L'objectif est d'identifier le porteur de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Buëch, d'élaborer une stratégie pour la mise en conformité des ouvrages de protection (études de danger, diagnostics, travaux de confortement...). Une dimension plus importante pourrait être donnée à cette démarche en travaillant sur la conscience du risque auprès des riverains et acteurs locaux, sur la mise à disposition d'outils d'alerte et de prévention, la mise en place de mesures de sauvegarde... La question de la pertinence d'un PAPI à l'échelle du Buëch est donc à discuter dans le cadre de la période de l'avenant du contrat de rivière.

### 4.2.2.

### 4.2.3. SUIVI DE L'IMPACT MORPHOLOGIQUE LIÉ AU PIÈGE À GRAVIER DE SISTERON (ACTION B2.30)

La création d'un piège à gravier dans le Buëch entre Ribiers et Sisteron s'est déroulée dans le cadre de l'action B2.7 du contrat de rivière. L'objectif de ces travaux est de limiter l'inondabilité des Coudoulets et des bas Quartiers de Sisteron situés dans la queue de retenue du barrage EDF de St Lazare.

La mise en place du piège à gravier s'est déroulée sur deux années, 2010 et 2011, le volume cumulé représente 530 000 m<sup>3</sup> de matériaux extraits.

L'entretien se produit annuellement contrairement aux études préliminaires. Les volumes extraits sont de 120 000 m<sup>3</sup> en 2012, 95 800 m<sup>3</sup> en 2013 et environ 130 000 m<sup>3</sup> en 2014.

Au regard de l'importance des volumes extraits comparés au transit sédimentaire annuel calculé, une étude est nécessaire pour évaluer l'impact de l'entretien du piège :

- sur le profil en long du Buëch jusqu'à Ribiers,
- sur la bande active du Buëch ;
- sur la végétation des berges et sur les iscles ;
- sur les espèces biologiques

Cette étude sous forme d'une thèse devra également préciser les volumes réels de matériaux qui transitent dans le Buëch Aval et les débits seuils de mise en mouvement.

Le SMIGIBA s'impliquera dans le comité de pilotage de cette thèse.

#### **4.2.4. PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS MÉOUGE (ACTIONS B2.31)**

Le SIEM a porté une étude transport solide en 2007 qui a été réalisée par SOGREAH. Les résultats de cette étude préconise la définition d'un espace de mobilité en raison de la forte capacité de divagation latérale du cours d'eau. Cette étude complémentaire permettrait de définir les enjeux principaux ainsi que l'espace de liberté nécessaire à la Méouge. Afin de déterminer cette enveloppe, la réalisation d'une mission de topographie de type LIDAR est nécessaire. Elle permettrait également d'avoir une donnée correspondante à celle existante sur le Buëch.

Par ailleurs, l'étude initiale de SOGREAH identifiait certains points particuliers nécessitant des aménagements particuliers. Dans le cadre d'une étude espace de mobilité et profils en long d'objectifs les interventions pourront être définies plus précisément et réactualisées par rapport aux évolutions récentes.

De la même manière que sur le Buëch, le SMIGIBA pourra accompagner les maîtres d'ouvrages pour la réalisation de protections de berges sur des enjeux identifiées par le biais de technique végétales.



### 4.3. ESTIMATIF FINANCIER

RECAPITULATIF VOLET B2				
N° FICHE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE		TOTAL
B2.1	Plan de gestion des alluvions et réseau de suivi physique	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	135 000 €
B2.2	Diagnostic des digues de protection contre les crues intéressant la sécurité publique	ASPRES, MANTEYER	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	40 000 €
B2.5a	Restauration physique secteur Aspremont/aval confluence Chauranne	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	70 000 €
B2.5b	Opération de curage/recharge St Sauveur/Montrond et suivi de l'évolution du lit	EDF	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	840 000 €
B2.6a	Traitement des iscles : restauration fonctionnement en tresse	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	115 000 €
B2.6b	Traitement des iscles faisant obstacle aux écoulements et restauration morphologique	au cas par cas	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	50 000 €
B2.7	Entretien du piège à gravier du Buëch à la confluence avec la Durance	EDF	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	1 800 000 €
B2.9	Etude de scénario d'aménagement de l'endiguement du Buëch à La Faurie	LA FAURIE	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	40 000 €
B2.10	Etude de scénario d'aménagement de l'endiguement du Buëch	VEYNES/Dépt 05 ?	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	60 000 €
B2.11	Travaux de protection et de restauration écologique sur la Glaisette dans la traversée de Veynes	VEYNES	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	142 500 €
B2.13	Travaux d'élargissement du lit et de restauration du profil en long de la Blaisance	LAGRAND	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	185 000 €
B2.19	Etude de scénario d'aménagement de l'endiguement du Buëch	LARAGNE	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	60 000 €
B2.28	Travaux de protection de la canalisation d'éthylène Transalpes	TOTAL PETROCHEMICALS	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	
B2.29	Etude de la gouvernance sur le bassin versant du Buëch dans le cadre des évolutions réglementaires	SMIGIBA	Avenant	20 000 €
B2.30	Suivi de l'impact morphologique du piège à gravier à Sisteron (GEMAPI, PAPI,...)	SMIGIBA / CEREGE ?	Avenant	
B2.31	Plan de gestion des alluvions de la Méouge et actualisation étude transport solide de 2007	SMIGIBA	Avenant	25 000 €

VOLET B2	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	<b>3 537 500 €</b>
Avenant	<b>45 000 €</b>
TOTAL	<b>3 582 500 €</b>

## 5. VOLET B3 : GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### 5.1. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU VOLET B3

#### 5.1.1. ACTION B3.2 : RÉSEAU DE SUIVI DU DÉBIT DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS

##### Stations automatisées existantes

Les 3 stations automatisées de mesure du débit, installées en 2009, nécessitent une maintenance annuelle et des jaugeages fréquents pour établir les courbes de tarage (après chaque événement hydrologique). Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau, une réflexion est portée sur le déplacement de la station de Laragne en un point de fermeture du bassin versant (vers Ribiers) pour prendre en considération l'ensemble des débits des affluents.

##### Suivi hydrologique à l'étiage

En complément des stations automatisées (Action B3.2) et pour assurer le suivi à l'étiage des points de gestion identifiés dans l'étude des volumes prélevables, le plan de gestion de la ressource en eau préconise l'installation de stations de mesures temporaires qui seraient constituées d'une sonde pressiométrique et d'une échelle limnimétrique. Ces stations pourront être déplacées à chaque saison d'étiage en fonction de la configuration du lit.

A partir de 2015, huit stations temporaires du SMIGIBA permettront de faire le suivi hydrologique de 4 principaux points de gestion identifiés à l'échelle du bassin versant et au niveau de 4 canaux d'irrigation.

Pour le bon fonctionnement d'une station temporaire, il faut prendre en compte son installation, son tarage au moyen de 6 jaugeages minimums, la validation des données, la maintenance de la sonde.

Une convention tripartite entre l'ONEMA, la DDT et le SMIGIBA permettra de répartir le temps de travail pour assurer un suivi cohérent et efficace des 4 stations temporaires au niveau des points de gestion.

##### Suivi biologique à l'étiage

Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau, un suivi biologique est à mettre en place en parallèle des stations temporaires de mesures des débits à l'étiage. Les sondes pressiométriques qui équiperont les quatre stations sont équipées par défaut d'une sonde de température.

Suivant les résultats des premières campagnes de suivi hydrologique à l'étiage, il pourra être intéressant de coupler les sondes pressiométriques à des sondes multiparamètres.

Le suivi poisson suivant la méthode ONEMA/IRSTEA nécessite des pêches électriques que l'ONEMA ne peut pas assumer. Un prestataire devra être recruté pour assurer les pêches.

Le protocole sera affiné dans le cadre de l'élaboration du PGRE.

#### 5.1.2. ACTION B3.4 : POSTE D'ANIMATEUR IRRIGATION

Un poste animateur-irrigation a été créé par la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes et doit être maintenu pour assurer l'assistance technique auprès des irrigants pour les projets de modernisation de leurs réseaux, délivrer des conseils techniques auprès des agriculteurs pour la gestion de la ressource vis-à-vis de leur besoin et animer l'OUGC.

### **5.1.3. ACTION B3.5 : TRAVAUX DE SÉCURISATION DES USAGES DE LA RESSOURCE**

Cf. les actions qui seront inscrites dans le plan de gestion de la ressource en eau, en cours de rédaction. Une étude technico juridique portée par la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes permettra d'établir les actions les plus pertinentes et acceptables financièrement. Ces actions constitueront le volet agricole du plan de gestion de la ressource en eau.

## **5.2. ACTIONS COMPLÉMENTAIRES À AJOUTER AU VOLET B3**

### **5.2.1. ÉLABORATION, ANIMATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (ACTION B3.6)**

Lors du comité de rivière de 2014, il a été validé que le SMIGIBA s'impliquerait dans l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau du Buëch. Ainsi, en co-animation avec la DDT des Hautes Alpes, le SMIGIBA participe à l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau. Cela se traduit par l'organisation de comités de suivi (comités de pilotage et comités techniques) et l'animation de groupe de travail sur les thématiques Eau Potable et Suivi quantitatif/qualitatif.

Dans la période de l'avenant, l'objectif est de finaliser le plan de gestion de la ressource en eau, d'inclure les actions concernant le volet agricole et d'engager au plus tôt les actions réalisables à court terme. Cette période permettra également d'engager la démarche de plan de gestion de la ressource en eau dans le sous bassin de la Méouge.

### **5.2.2. RÉFLEXION SUR LA CRÉATION D'UN POSTE ANIMATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (ACTION B3.7)**

Au cours du comité de rivière du SMIGIBA de février 2014, la création d'un poste ressource en eau avait été abordée pour assurer différentes missions, comme l'élaboration et l'animation du plan de gestion de la ressource en eau. Concrètement, l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau passe par l'élaboration d'un programme d'actions autour de deux volets. L'animation du volet agricole est pris en charge exclusivement par l'Organisme Unique de Gestion Concertée (OUGC), c'est à dire la Chambre d'Agriculture. L'animation sur le volet Eau Potable est co-portée par le Département des Hautes Alpes et le SMIGIBA.

Au cours de l'avenant et au regard de l'avancée du plan de gestion de la ressource en eau, la réflexion pour la création d'un poste pourra être abordée avec les différents collaborateurs sur cette thématique.

### **5.2.3. ÉTUDE DIAGNOSTIC HYDROGÉOLOGIQUE (ACTION B3.8)**

Le bilan mi-parcours du contrat de rivière identifiait les lacunes importantes sur la compréhension du fonctionnement hydrologique des cours d'eau, notamment une grande méconnaissance sur le fonctionnement de la ressource souterraine.

Une action inscrite au bilan mi-parcours du contrat de rivière visait à l'amélioration de la connaissance des ressources souterraines sur le bassin, leur capacité, leur vulnérabilité, leur interaction avec les débits superficiels des cours d'eau pour mieux les préserver... Pour cela, il était proposé la réalisation d'une étude diagnostic pour déterminer les actions à mettre en œuvre en terme d'équipement, de suivi de ces masses d'eau.

### 5.3. ESTIMATIF FINANCIER

RECAPITULATIF VOLET B3				
N° FICHE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE		TOTAL
B3.2	Réseau de suivi du débit du Buëch et de ses affluents	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	22 400 €
B3.4	Poste d'animateur irrigation	CHAMBRE D'AGRICULTURE	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	112 000 €
B3.5	Travaux de sécurisation de la ressource	à définir	à poursuivre → étude technico économique portée	50 000 €
B3.6	Elaboration plan de gestion de la ressource en eau	SMIGIBA/DDT/OU GC	Avenant	
B3.7	Réflexion sur la création d'un poste ressource en eau et animation PGRE	SMIGIBA	Avenant	0 €
B3.8	Etude diagnostic hydrogéologique	SMIGIBA	Avenant	40 000 €

VOLET B3	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	<b>184 400 €</b>
Avenant	<b>40 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>224 400 €</b>

## BILAN FINANCIER VOLET B

Le bilan financier pour le volet B dans le cadre de l'avenant est estimé à environ 4,1 M€ et réparti tel que présenté dans le tableau suivant.

TOTAL VOLET B	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	<b>3 989 900 €</b>
Avenant	<b>110 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 099 900 €</b>

## 6. VOLET C1 : COORDINATION ET ANIMATION DU CONTRAT

### 6.1. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU VOLET C1

#### 6.1.1. ACTION C1.1 : POSTE DE DIRECTION POUR ASSURER LA COORDINATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

A maintenir

#### 6.1.2. ACTION C1.2 : POSTE GESTION PHYSIQUE DU BUËCH ET AFFLUENTS

A maintenir

### 6.2. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU BILAN MI-PAROURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

#### 6.2.1. TECHNICIEN DE RIVIÈRE (ACTION C1.3)

Un poste de technicien de rivière est nécessaire pour assurer les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA. Ses principales missions sont :

- travaux d'entretien de la végétation
- travaux d'élimination des plantes invasives
- réalisation de jaugeages
- suivi des travaux de restauration piscicole des adoux
- suivi des actions de franchissabilité

### 6.3. ESTIMATIF FINANCIER

RECAPITULATIF VOLET C1				
N° FICHE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE		TOTAL
C1.1	Poste de direction - chargé de mission coordinateur du contrat de rivière + frais de fonctionnement	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	168 000 €
C1.2	Poste de chargé de mission pour la gestion physique du Buëch + frais de fonctionnement	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	162 000 €
C1.3	Poste de technicien de rivière + frais de fonctionnement	SMIGIBA	Inscrit au bilan mi parcours du contrat de rivière	150 000 €

VOLET C1	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	480 000 €

## **7. VOLET C2 : COMMUNICATION ET VALORISATION**

### **7.1. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU VOLET C2**

#### **7.1.1. ACTION C2.2: CRÉATION D'OUTILS D'INFORMATIONS DU PUBLIC**

L'action C2.2 est morcelée en plusieurs outils de communication.

Parmi ceux-ci, le SMIGIBA réalise chaque année un bulletin d'informations permettant de rendre compte de ces activités, des événements liés à la rivière et aux milieux aquatiques dans la vallée du Buëch.

Cette action sera poursuivie durant les deux prochaines années car elle permet d'avoir une communication régulière avec les riverains de la vallée.

Par ailleurs, un site internet a été créé en 2009 et permet d'informer des dernières actions entreprises, de suivre les débits en direct, de consulter les compte rendus des comités syndicaux,... Il est important d'alimenter régulièrement le site internet.

Pour compléter cette action, une newsletter sur les actions du SMIGIBA sera éditée plusieurs fois par an.

#### **7.1.2. ACTION C2.5: PROGRAMMES SCOLAIRES DE SENSIBILISATION AU PATRIMOINE RIVIÈRE DU BASSIN VERSANT**

Les actions de sensibilisation en milieu scolaire vont être poursuivies sur la base du volontariat des écoles. Un partenariat est également établi avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales pour une meilleure cohérence entre les programmes proposés par le PNR et le SMIGIBA. Ce programme sera poursuivi pendant l'avenant du contrat rivière.

Dans le même temps une réflexion sera menée avec le PNR et les prestataires partenaires pour faire évoluer progressivement ce programme.

### **7.2. ACTIONS COMPLÉMENTAIRES À AJOUTER AU VOLET C2**

#### **7.2.1. ACTION GROUPEE DE COMMUNICATION (ACTION C2.8)**

Au sein du volet C2, le SMIGIBA n'a pas pu réaliser un certain nombre d'actions initialement prévues. La stratégie de communication a été revue et la création d'un événement d'importance est souhaitée pour rassembler un public large autour de la thématique de l'eau.

Au cours du mois de Juin 2016, le SMIGIBA réalisera une journée de l'eau et du patrimoine naturel du Buëch en associant les partenaires culturels, associations environnementales, élus et institutionnels pour proposer un événement vers un public large. Le syndicat se dotera par ailleurs d'outils de communication qui seront présentés à cette occasion:

- réalisation d'un guide du patrimoine naturel du Buëch
- guide de prescriptions écologiques pour la réalisation de travaux rivière
- création d'un logo du syndicat
- création de banderoles et affiches sur les caractéristiques de la vallée ainsi que sur les activités du syndicat

L'événement associera les partenaires environnementalistes à l'occasion de conférences, débats, balades nature...

Cette action a pour but de regrouper un certain nombre d'actions de communication diffuses du syndicat, de proposer un événement majeur autour des milieux aquatiques de la vallée, de fédérer les acteurs locaux et de valoriser le travail réalisé par le syndicat.

### 7.3. ESTIMATIF FINANCIER

RECAPITULATIF VOLET C2				
N° FICHE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE		TOTAL
C2.2	Création d'outils d'information du public	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	18 000 €
C2.5	Programmes de sensibilisation des scolaires au patrimoine rivière du bassin versant	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	12 000 €
C2.8	Action groupée de communication auprès du grand public	SMIGIBA	Avenant	<b>46 500 €</b>

VOLET C2	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	<b>30 000 €</b>
Avenant	<b>46 500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 500 €</b>



## 8. VOLET C3 : SUIVI ET ÉVALUATION

### 8.1. ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE INSCRITES AU VOLET C3

#### 8.1.1. ACTION C3.1 : BILAN FINAL DU CONTRAT DE RIVIÈRE, ÉVALUATION AVEC PERSPECTIVE POST-CONTRAT

Une analyse sociologique du contrat de rivière devra être menée à la fin de l'avenant. Un bilan financier et technique de la période de l'avenant permettra de compléter le présent bilan.

Durant les deux années d'avenant, une réflexion devra être engagée pour construire la suite du premier contrat de rivière. Cette démarche permettra d'identifier l'outil de contractualisation le plus approprié pour poursuivre la gestion des milieux aquatiques : second contrat de rivière, un SAGE, un contrat de gestion...

### 8.2. ESTIMATIF FINANCIER

RECAPITULATIF VOLET C3				
N° FICHE	INTITULE	MAITRE D'OUVRAGE		TOTAL
C3.1	Evaluation finale avec perspective post contrat de rivière	SMIGIBA	Inscrit au contrat de rivière – à poursuivre	30 000 €

VOLET C3	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	30 000 €
Avenant	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

## BILAN FINANCIER VOLET C

Le bilan financier pour le volet C dans le cadre de l'avenant est estimé à environ 586 500 € et réparti tel que présenté dans le tableau suivant.

TOTAL VOLET C	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	540 000 €
Avenant	46 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>586 500 €</b>

## 9. BILAN FINANCIER GLOBAL AVENANT

Le bilan financier global dans le cadre de l'avenant est estimé à environ 6,89 M€ et réparti tel que présenté dans le tableau suivant.

TOTAL VOLET A	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	1 107 036 €
Avenant	1 092 624 €
TOTAL	2 199 660 €

TOTAL VOLET B	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	3 989 900 €
Avenant	110 000 €
TOTAL	4 099 900 €

TOTAL VOLET C	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	540 000 €
Avenant	46 500 €
TOTAL	586 500 €

TOTAL	TOTAL
Inscrit au contrat de rivière	5 636 936 €
Avenant	1 249 124 €
TOTAL	6 886 060 €

## 10. RÉTROPLANNING

L'avenant sera déposé au cours du mois de juin 2015 auprès des partenaires institutionnels en vue de son instruction pour un démarrage en novembre 2015.